

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 3 (1915)
Heft: 1

Artikel: Le Rosaire et la sorcière
Autor: Daubigney, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-818066>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE ROSAIRE ET LA SORCIÈRE

par A. DAUBIGNEY, O. P.

Il y a, à Estavayer, dans les Archives du monastère des Rdes Sœurs Dominicaines, un vieux registre dans lequel un de leurs anciens Directeurs, le P. Thomas Contet, a consigné de nombreux faits, intéressant la Confrérie du Rosaire sans doute, mais aussi l'histoire de beaucoup de paroisses, et, par suite, l'histoire du diocèse de Lausanne et du canton de Fribourg.

En voici un qui ne manque pas d'intérêt. Nous traduisons simplement le latin de notre vieux chroniqueur.

« En l'année 1631, la Confrérie du St Rosaire avait été érigée dans la paroisse de Surpierre, par le P. confesseur des Religieuses d'Estavayer, et, parmi les Confrères qui s'y firent inscrire, il y eut une pauvre femme qui avait eu le malheur de tomber dans le crime de sorcellerie. N'ayant pas le courage de confesser sa faute à son curé, dom François Croiset, théologien, elle se rendit à la chapelle de N. D. de Bourguillon, près de Fribourg ; et là, après avoir confié son crime, toute sa maison et elle-même à Dieu et à la Bienheureuse Vierge, elle se confessa au prêtre chapelain, et fut absoute par lui. Celui-ci lui enjoignit de porter toujours, à son cou, un Agnus Dei en cire, bénit par le Pape. Elle le porta fidèlement pendant deux ans, et durant tout ce temps elle fut délivrée de la puissance du démon, qui ne put pas lui apparaître. Mais, pour une raison ou pour une autre, ayant déposé l'Agnus Dei, elle revit le démon se présenter devant elle, et elle retomba sous son esclavage et dans les sortilèges. Dieu le permettant, elle fut, en punition de ses crimes, jetée en prison : et là, ayant été visitée par le démon, elle monta jusqu'à une très haute fenêtre de la tour, et se précipita en bas. Elle aurait dû être broyée dans la chute ; elle se releva sans aucun mal, gardée saine et sauve pour la plus grande gloire du Saint

Rosaire. Rejetée en prison, elle fut, son procès achevé, condamnée par le seigneur Bailli de Surpierre, à la peine du feu.

Pendant qu'elle était conduite au bûcher, elle pria son curé, nommé plus haut, de vouloir bien inscrire dans la Confrérie ses petits enfants et sa fille, et donner à cette dernière, le Rosaire qu'elle avait en mains. Le curé promit, mais distract par d'autres soucis, préoccupé surtout de parler aux assistants, il oublia sa promesse. Cependant, la condamnée avait eu la tête tranchée, et son cadavre avait été livré au feu et consumé. Le Rosaire bénit était resté dans ses mains.

Quelques jours après, de petits bergers, écartant avec leurs bâtons les cendres du bûcher, y découvrirent le rosaire intact, avec ses grains réunis par un fil de fer, et une médaille en cuivre. Or les grains, facilement combustibles, auraient dû être brûlés : quant à la médaille, elle était comme neuve.

Les enfants portèrent ces objets au curé qui, voulant constater le miracle, jeta d'autres grains absolument semblables dans un tout petit feu, où ils furent consumés en un instant. Pour la médaille, moi, Fr. Thomas, soussigné, je l'ai vue dans les mains du curé. Après de grands efforts, il était parvenu à la rompre, mais les deux parties furent trouvées à l'intérieur, brillantes et intactes, comme si la médaille venait de sortir des mains de l'ouvrier. Et ce miracle, confirmé par le témoignage et la signature du curé, je l'ai transcrit moi-même. »

Le Rosaire était en honneur à Surpierre, et le Rd curé dom François Croyset en avait lui-même le zèle. Le 26 septembre 1632, on le voit en effet apporter à Estavayer, le catalogue des confrères de sa paroisse. Il veut qu'ils soient agrégés à la Confrérie étant « la mère et la maîtresse des autres », « *veluti primariae* ». Et ces Confrères étaient au nombre de 190 « *et inventi sunt numero 190* ».